

---

14 May

**EVENT TEAM 2 : Collecte - Démantèlement - Sécurisation -**

---

---

# Réglementation : Les étapes clés du recyclage des batteries

Tuesday 14 May 2024 - 08:30 > Tuesday 14 May 2024 - 14:00

-  
[Lieu](#)

[ENSAM](#)  
[Lille](#)  
[France](#)

@created\_by :

-  
-  
-

-

---

---

[Estienne Lemaire](#)

[S'inscrire](#)

[Print](#)

**Date(s) pour cet événement**

- 14 mai 2024 - 8h30/14h - ENSAM, Lille

>>>>>>>Bouton d'inscription en bas de page <<<<<<<<<<

**Retrouvons nous le 14 mai à L'ENSAM de Lille pour cet événement, organisé par TEAM2, en collaboration avec le CSF Mines Métallurgie, le CSF Transformation et Valorisation des Déchets et les S3PI de la Région Hauts-de-France. Une matinée rythmée par des conférences et des ateliers !**

**Date et horaires :** 14 mai - 8h30/14h

**Lieu :**

ENSAM - École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

8 Bd Louis XIV, 59046 LILLE

**Programme**

---

8h30 Accueil Café/Thé

9h00 : introduction

**9h10 : 3 conférences de 20 min et temps de questions/réponses**

- **Sécurisation des gisements et collecte** : Comment organiser l'approvisionnement des batteries et la coexistence des différents modèles économiques à venir. Qui seront les propriétaires des batteries ? - **SCRELEC**
- **La réglementation batterie** : contraintes, réponses et échéances (décret d'application de la loi AGECE, impact sur la REP VHU, etc.) - **EURIC, Antoine Stilo**
- **Problématiques rencontrées en CVHU** (Centre Véhicule Hors d'Usage).

10h40 Pause Café/Thé

**11h10 : 4ème conférence de 20 min et temps de questions/réponses**

- **Stockage et risque d'emballage thermique** : Problématiques et préconisation, décryptage des premiers retours d'expérience.

**11h40 : 3 Ateliers au choix, sur l'identification des verrous / leviers souhaités – 1h (places limitées pour les ateliers)**

- **Atelier 1 - Organisation de la récupération de la batterie et transfert des risques et propriété, par Sandrine Henry, association AVEM**

*L'étape de la récupération de la batterie est la première étape clef de la filière de transformation de ce déchet en ressource exploitable. Quels sont les acteurs de la collecte qui seront sur le devant de la scène en 2025 ? comment la filière de la collecte va-t-elle s'organiser ? Sur quel modèle préexistant ? A qui vont appartenir les batteries ? Seront-elles une ressource exploitable par le centre ? Quelle est la limite économique de cette activité ? les acteurs de cette filière sont-ils suffisamment encadrés et conseillés ?*

- **Atelier 2 - Risque au feu – gestion de la manutention, du démantèlement, du stockage par le centre VHU ou l'entreprise de transformation.**

*Les centres habilités sont-ils formés ? Les premières préconisations de gestion des risques sont-elles connues et applicables par les entreprises ? Les centres et les entreprises auront-ils les moyens de s'équiper à temps ? Peut-on capitaliser sur la gestion d'un déchet dangereux aujourd'hui sous contrôle ? Quel rôle attendu du metteur sur marché ? que conclue-t-on des premiers retours d'expérience ?*

- **Atelier 3 - Les difficultés de la réglementation du recyclage batterie**

*Quels doutes et problématiques soulève-t-elle ? y aura-t-il assez de batteries à recycler et les métaux en seront-ils extraits en volume suffisant pour cocher les quotas des décrets européens ? La filière*

---

*européenne aura-t-elle les moyens de s'implanter face à une filière extérieure plus avancée et moins contraintes par la réglementation ?*

12h40 : *Pause et écriture des synthèses d'ateliers*

12h55 - 13h15 : *Retour des conclusions des ateliers par les modérateurs ( 3 x 5 min) et conclusion*

13h15 – 14h : *Cocktail déjeunatoire afin de poursuivre les échanges*

**Modalités :**

- **Adhérents** TEAM2, CSF Mines Métallurgie, CSF Transformation et Valorisation des Déchets ou S3PI de l'Artois : **GRATUIT**
- **Non adhérent** à l'une des structures organisatrices : **80€HT**

**Règlement :**

Dès réception de la facture, vous avez 8 jours pour procéder au règlement de votre inscription. Celui-ci peut s'effectuer soit par chèque (à l'ordre de TEAM2) ou par virement bancaire (les coordonnées bancaires figurent sur votre facture), dans tous les cas, celui-ci devra avoir lieu avant le jour de l'évènement.

Si vous devez annuler votre participation, merci de nous en informer pour le 6 mai au plus tard, après cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.

**Organisé par TEAM2, en collaboration avec le CSF Mines Métallurgie, le CSF Transformation et Valorisation des Déchets, les S3PI de la Région Hauts-de-France.**

Remplir le formulaire d'inscription